

LES DAUPHINS DU TOEC

BILAN ACTIF

Période du 01/08/2024 au 31/07/2025

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le				Exercice précédent	
	31/07/2025 (12 mois)				31/07/2024 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Concessions, brevets, licences, Marques, procédés,						
Immobilisations corporelles						
. Installations techniques, matériel & outillage industriels	43 496	31 312	12 184	3,79	20 883	5,95
. Autres immobilisations corporelles	87 744	64 299	23 445	7,30	32 651	9,30
Immobilisations financières						
. Participations et Créances rattachées	7 622		7 622	2,37	7 622	2,17
. Prêts	2 500		2 500	0,78		
. Autres	500		500	0,16		
TOTAL (I)	141 862	95 610	46 252	14,40	61 157	17,41
ACTIF CIRCULANT						
Avances et acomptes versés sur commandes	2 500		2 500	0,78		
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	7 110		7 110	2,21		
. Autres	182 376		182 376	56,79	185 863	52,91
Disponibilités	59 165		59 165	18,42	91 353	26,01
Charges constatées d'avance	23 719		23 719	7,39	12 883	3,67
TOTAL (II)	274 871		274 871	85,60	290 099	82,59
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion Actif (V)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	416 732	95 610	321 122	100,00	351 256	100,00

PASSIF		Exercice clos le 31/07/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/07/2024 (12 mois)	
FONDS PROPRES					
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Réserves					
Report à nouveau		-211 548	-65,87	-209 170	-59,54
Excédent ou déficit de l'exercice		-119 297	-37,14	-2 378	-0,67
Situation nette (sous total)		-330 845	-103,02	-211 548	-60,22
TOTAL (I)		-330 845	-103,02	-211 548	-60,22
FONDS REPORTES ET DEDIES					
TOTAL (II)					
PROVISIONS					
TOTAL (III)					
DETTES					
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		114 401	35,63	91 031	25,92
Dettes fiscales et sociales		116 243	36,20	107 663	30,65
Autres dettes		36 782	11,45	46 482	13,23
Produits constatés d'avance		384 542	119,75	317 629	90,43
TOTAL (IV)		651 967	203,03	562 804	160,23
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)		321 122	100,00	351 256	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS					
Legs nets à réaliser :					
- acceptés par les organes statutairement compétents					
- autorisés par l'organisme de tutelle					
Dons en nature restant à vendre					
ENGAGEMENTS DONNÉS					

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/07/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/07/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%					
		Total		%		Total		%		Variation		%	
PRODUITS D'EXPLOITATION:													
Cotisations		778 404								778 404		N/S	
Ventes de biens et services													
- Ventes de prestations de services		129 120				1 144 564				-1 015 444		-88,71	
Produits de tiers financeurs													
- Concours publics et subventions d'exploitation		329 097				494 249				-165 152		-33,40	
- Ressources liées à la générosité du public													
- Dons manuels		164 135								164 135		N/S	
- Contributions financières		64 192								64 192		N/S	
Reprises sur amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charges		369 736				263 803				105 933		40,16	
Autres produits		1				3 192				-3 191		-99,96	
Total des produits d'exploitation (I)		1 834 684				1 905 809				-71 125		-3,72	
CHARGES D'EXPLOITATION:													
Autres achats et charges externes		1 094 846				1 055 540				39 306		3,72	
Impôts, taxes et versements assimilés		33 446				32 219				1 227		3,81	
Salaires et traitements		626 267				626 235				32		0,01	
Charges sociales		179 691				173 350				6 341		3,66	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		19 384				21 726				-2 342		-10,77	
Autres charges		1 774				4				1 770		N/S	
Total des charges d'exploitation (II)		1 955 407				1 909 074				46 333			
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		-120 723				-3 266				-117 457		N/S	
PRODUITS FINANCIERS:													
Autres intérêts et produits assimilés		1 426				888				538		60,59	
Total des produits financiers (III)		1 426				888				538		60,59	
CHARGES FINANCIERES:													
Total des charges financières (IV)													
RESULTAT FINANCIER (III - IV)		1 426				888				538		60,59	
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)		-119 297				-2 378				-116 919		N/S	
PRODUITS EXCEPTIONNELS:													
Total des produits exceptionnels (V)													
CHARGES EXCEPTIONNELLES:													
Total des charges exceptionnelles (VI)													
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)													
Total des produits (I + III + V)		1 836 110				1 906 697				-70 587		-3,69	
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)		1 955 407				1 909 074				46 333		2,43	

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/07/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/07/2024 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
EXCEDENT OU DEFICIT	-119 297	-2 378	-116 919	N/S
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS :				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL				
CHARGES :				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Prestations				
Personnel bénévole				
TOTAL				

ANNEXE – Association LES DAUPHINS DU TOEC

Période du 01/08/2025 au 31/07/2025

Aux comptes annuels présentée en Euros

PREAMBULE

L'association « Les Dauphins du TOEC », association d'intérêt général, ayant son siège au 54 rue des 7 troubadours à Toulouse (31000) gère et anime un club emblématique de natation situé au centre de la ville de Toulouse.

Né en 1908 de la rencontre entre le Toulouse Olympique et le Toulouse Employés Club, le TOEC s'ancre d'abord dans le rugby. Mais très vite, une poignée de passionnés ouvre une section natation sous l'impulsion de Monsieur Serres.

Présent dans les plus grands événements sportifs internationaux, Les Dauphins du TOEC œuvre chaque jour pour offrir les meilleures conditions de pratique et assurer une formation de haut niveau pour révéler le potentiel de chaque nageur.

L'exercice social clos le 31 juillet 2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31 juillet 2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 321 122 E.

Le résultat net comptable est une perte de 119 297 E.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Sur l'exercice, les événements suivants sont à relever :

1/ Baisse des subventions publiques

L'exercice 2024-2025 voit une diminution sensible des subventions des collectivités d'environ 20%.

2/ Baisse des dons et mécénats

Les dons et mécénats connaissent également une baisse importante de plus de 50%

3/ Progression des cotisations

L'obtention de nouveaux horaires de nages pour le club et l'impact des Jeux Olympiques permet d'accroître le nombre de licenciés dans le club. Les produits issus des cotisations augmentent de 12% soit une hausse de 81 680 €. Cette dynamique se poursuit en 2025-2026

Point sur la continuité d'exploitation :

Les fonds propres associatifs demeurent négatifs (-330 845 euros), les actions entreprises sur l'exercice précédent ont permis de stabiliser le niveau de dépenses au sein du club. Désormais des actions sont entreprises afin de retrouver d'augmenter le niveau des produits (demande de subventions complémentaires, remobilisation et recherche de nouveaux mécènes, ...). La dynamique des réabonnements en début de saison donne également un indicateur favorable à l'évolution des produits.

ANNEXE – Association LES DAUPHINS DU TOEC

Période du 01/08/2025 au 31/07/2025

Aux comptes annuels présentée en Euros

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement spécifique n° 2018-06 et n°2019-04 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

Comparabilité des comptes sur l'exercice :

Dans le cadre de la mise en conformité, des retraitements ont été opérés dans les comptes 2025 afin de l'aligner au règlement 2018-06. Ces derniers ont notamment consisté en plusieurs réaffectations de comptes de produits dont :

- Reclassement des produits de cotisations du compte « ventes de prestations de service » (compte 708200 et 709800) au compte spécifique « Cotisations ». Le montant du produit de l'exercice est de 778 404 euros contre 696 724 lors de l'exercice précédent.
- Reclassement des produits de mécénat du compte « ventes de prestations de service » (compte 708800) au compte spécifique « Dons manuels » (compte 754100). Le montant du produit de l'exercice est de 164 135 euros contre 338 840 lors de l'exercice précédent.
- Reclassement des produits des aides ligues et fédérales du compte « subventions » (compte 740210) au compte « autres produits – Aides et participations fédérales – ligue » (compte 755100). Le montant du produit de l'exercice est de 64 192 euros contre 81 9710 lors de l'exercice précédent.

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

ANNEXE – Association LES DAUPHINS DU TOEC

Période du 01/08/2025 au 31/07/2025

Aux comptes annuels présentée en Euros

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et/ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation. Les durées retenues sont les suivantes :

- Matériel : 5 ans
- Agencements : 10 ans
- Matériel de transport : 5 ans
- Mat.bureau & informatique : de 3 à 5 ans

Titres immobilisés :

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Créances et dettes :

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non-recouvrement.

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Disponibilités :

Les liquidités disponibles en banque et en caisse ont été évaluées pour les valeurs nominales.

ANNEXE – Association LES DAUPHINS DU TOEC

Période du 01/08/2025 au 31/07/2025

Aux comptes annuels présentée en Euros

NOTES SUR LE BILAN ACTIF*Immobilisations*

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	142 982	1 479	13 221	131 239
Immobilisations financières	7 622	5 500	2 500	10 622
TOTAL	150 604	6 979	15 721	141 862

Amortissements

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	89 448	19 384	13 221	95 610
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	89 448	19 384	13 221	95 610

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Materiel	43 496	31 312	12 184	5 ans
Agencements	8 820	2 699	6 121	10 ans
Materiel de transport	71 702	55 658	16 044	5 ans
Mat.bureau & informatique	7 222	5 941	1 281	de 3 à 5 ans
TOTAL	131 239	95 610	35 629	

E tats des stocks

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Marchandises				
Matières premières				
Produits intermédiaires				
Produits finis				
TOTAL	0	0	0	0

E tat des créances et charges constatées d'avance

E tat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	3 000		
Actif circulant & charges d'avance	213 205	213 205	
TOTAL	216 205	213 205	

ANNEXE – Association LES DAUPHINS DU TOEC

Période du 01/08/2025 au 31/07/2025

Aux comptes annuels présentée en Euros

Etat des provisions pour dépréciation des éléments de l'actif

Nature des dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Stocks et en-cours				
Comptes de tiers				
Comptes financiers				
TOTAL	0	0	0	0

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	80 028
Disponibilités	
TOTAL	80 028

Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

ANNEXE – Association LES DAUPHINS DU TOEC

Période du 01/08/2025 au 31/07/2025

Aux comptes annuels présentée en Euros

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves					
Dont générosité du public					
Report à nouveau	-209 170	-2 378			-211 548
Excédent ou déficit de l'exercice	-2 378	2 378	-119 297		-119 297
Situation nette	-211 548	0	-119 297		-330 845
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	-211 548	0	-119 297		-330 845
TOTAL dont générosité du public					

ANNEXE – Association LES DAUPHINS DU TOEC

Période du 01/08/2025 au 31/07/2025

Aux comptes annuels présentée en Euros

Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminution Reprises de l'exercice	A la clôture
Provisions pour investissement Amortissements dérogatoires Autres provisions réglementées				
TOTAL (I)	0	0	0	0
Provisions pour litiges Provisions pour charges sociales et fiscales sur congrés à payer Autres provisions pour risques et charges				
	0	0	0	0
TOTAL (II)	0	0	0	0
TOTAL GENERAL (I+II)	0	0	0	0

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	114 401	114 401		
Dettes fiscales et sociales	116 243	116 243		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	36 782	36 782		
Produits constatés d'avance	384 542	384 542		
TOTAL	651 967	651 967		

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	114 401
Dettes fiscales et sociales	85 437
Autres dettes	36 782
TOTAL	236 619

Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

ANNEXE – Association LES DAUPHINS DU TOEC

Période du 01/08/2025 au 31/07/2025

Aux comptes annuels présentée en Euros

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Concours publics et subventions

Aucun concours public ou subvention.

Subventions d'investissements

Aucune subvention d'investissement.

Subventions de fonctionnement

Subventions par financeurs	Montant
Ville	170 000
Département	38 000
Région	25 650
Etat	7 536
Autres (Taxe d'apprentissage)	67 911
Autres (Aides apprentissage)	20 000
TOTAL	329 097

Pas de fonds dédiés appliqué à ces subventions.

Legs, donations et assurances-vie

Aucune leg, donation ou assurance-vie.

Tableau relatif aux produits et charges exceptionnels

Absence de résultat exceptionnel.

ANNEXE – Association LES DAUPHINS DU TOEC

Période du 01/08/2025 au 31/07/2025

Aux comptes annuels présentée en Euros

AUTRES INFORMATIONS

Engagements et sûretés réelles consenties

Les cautions, avals et garanties donnés sont les suivants :

Néant

Les cautions, avals et garanties reçus sont les suivants :

Néant

Litige

Néant

Effectif moyen

	Effectif moyen exercice 2024-2025
Effectif (ETP)	22,3

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 4 650 euros à date de clôture.

Subvention non monétaire et bénévolat

- Non valorisés

La mairie de Toulouse met à disposition à l'Association les piscines d'entraînement à titre gracieux.

Du fait du nombre important de bénévole au sein de l'association, il n'est à ce stade pas possible de le valoriser.

ANNEXE – Association LES DAUPHINS DU TOEC

Période du 01/08/2025 au 31/07/2025

Aux comptes annuels présentée en Euros

FILIALES ET PARTICIPATIONS

	Capitaux propres	Quote-part détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés			
1 – Filiales (plus de 50 %)			
2- Participations (10 à 50%)			
<i>EURL GINGET</i> <i>Comptes au 30/06/2025</i>	14 060	100 %	1 423
B. Renseignements globaux			
1 – Filiales non reprises en A			
2- Participations non reprises en A			

ANNEXE – Association LES DAUPHINS DU TOEC

Période du 01/08/2025 au 31/07/2025

Aux comptes annuels présentée en Euros

DETAILS DES POSTES CONCERNES PAR LE CHAUVÈCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir

- Données synthétiques**

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Encaiss.subventøa recev. (46871000)	21 455
Rbt frais stage a recev. (46872000)	320
Encaiss.compet.a recev. (46872200)	2 799
Cotisations à recevoir (46875000)	44 206
Divers à recevoir (46876000)	326
Rbt.frais pole à recevoir (46877000)	10 921
TOTAL	80 028

Charges à payer

- Données synthétiques**

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournisseurs fact.a payer (40810000)	114 401
TOTAL	114 401

Dettes fiscales et sociales	Montant
Pøconges payes (42820000)	60 362
Org.soc.chges à payer (43860000)	21 367
Etat,chges à payer (44860000)	3 708
TOTAL	85 437

Autres dettes	Montant
Frais stage nag.a payer (46862000)	23 426
Frais compe.nag.a payer (46863000)	593
Frais fonct. pole a payer (46864100)	11 619
Frais rbt cotis.nageur a payer (46864300)	1 145
TOTAL	36 782

ANNEXE – Association LES DAUPHINS DU TOEC

Période du 01/08/2025 au 31/07/2025

Aux comptes annuels présentée en Euros

Produits constatés d'avance• **Données détaillées**

Produits constatés d'avance	Montant
Pdts const.d'avance (48700000)	384 542
<i>TOTAL</i>	<i>384 542</i>

Charges constatées d'avance• **Données détaillées**

Charges constatées d'avance	Montant
Charges const.d'avance (48600000)	23 719
<i>TOTAL</i>	<i>23 719</i>



LES DAUPHINS DU T.O.E.C.

54, rue des Sept Troubadours
31000 TOULOUSE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 juillet 2025

LES DAUPHINS DU T.O.E.C.

Association

Siège social :

54, rue des Sept Troubadours

31000 TOULOUSE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**REUNION DE L'ORGANE DELIBERANT RELATIVE
A L'APPROBATION DES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2025**

BGH EXPERTS & CONSEILS

Société de Commissariat aux Comptes

4, rue Isaac Newton

31830 PLAISANCE-DU-TOUCH

A l'assemblée générale de l'association **LES DAUPHINS DU T.O.E.C.**,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale de l'association **LES DAUPHINS DU T.O.E.C.**, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association relatifs à l'exercice clos le 31 juillet 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

2.1. Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2. Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} aout 2024 à la date d'émission de notre rapport.

3. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note « Faits Caractéristiques de l'exercice – point sur la continuité d'exploitation » de l'annexe des comptes annuels concernant les mesures mises en place ainsi que les évènements favorables à la reconstitution des fonds associatifs négatifs.

4. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les notes de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation de certaines opérations (créances et dettes, disponibilités). Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

5. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du comité directeur et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

6. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre comité directeur.

7. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Plaisance-Du-Touch, le 19 novembre 2025

BGH EXPERTS & CONSEILS

représentée par

Angélique REBELO
Commissaire aux Comptes



ANNEXE - Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

